



Conditions générales de vente

1. Généralités

Les conditions générales de vente (art. L. 441-6 du Code de commerce) précisées ci-après concernent l'offre contenue dans ce catalogue de produits et services réalisés par Institut National de l'Alimentation, des Commerces, désigné (SCIOPRAXI) prestataire de formation.

Elles expriment l'intégralité des obligations de l'acheteur, ainsi que de celles de SCIOPRAXI.

SCIOPRAXI se réserve le droit de les modifier unilatéralement, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par l'acheteur.

Toute commande implique expressément l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente par l'acheteur.

Les prix sont établis toutes taxes comprises (TTC).

2. Les conditions de vente des prestations des actions de formations

2.1. Conditions d'inscription aux prestations orales (action de formation et autres prestations orales)

Chaque demande d'inscription à l'une des prestations orales de ce catalogue nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné à :

SCIOPRAXI 3, Bvd Clairfont bat E 66350 Toulouges.

Courriel : sciopraxi@gmail.com

Pour être enregistrée définitivement, chaque inscription est conditionnée à l'acceptation sans réserve des conditions présentes par le client (acheteur, participant ou stagiaire), ainsi qu'à la réception du devis correspondant à la prestation orale choisie.

Les frais de transport et d'hébergement ne sont pas compris dans le prix de la prestation.

Chaque personne inscrite dans la limite des places disponibles reçoit, à l'adresse courriel indiquée lors de sa demande d'inscription, le programme de la prestation orale choisie.

2.2. Modalités contractuelles d'inscription aux prestations orales (action de formation et autres prestations orales)

À l'issue de la procédure de chaque inscription le client (acheteur, participant ou stagiaire) reçoit, soit un contrat de prestation de service, soit une convention de formation, dont il s'engage à retourner un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise dans un délai maximum de quinze jours calendaires, accompagnée le cas échéant d'un contrat de formation, avec un délai de rétractation à compter de la signature, conformément aux articles L. 6353-3 et s. du Code du travail.

À l'issue de la prestation orale, une facture est éditée et une attestation de présence sont adressées à l'acheteur (et/ou à l'organisme payeur désigné par le client) et dans le cas d'une action de formation, une attestation de fin de formation est remise à la personne inscrite.

2.3. Conditions d'annulation des prestations orales (action de formation et autres prestations orales)

SCIOPRAXI se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation orale jusqu'à trois jours calendaires avant la date de début prévue.

Dans ce cas, SCIOPRAXI en informe par écrit chaque client, acheteur, participant ou stagiaire et rembourse le(s) paiement(s) effectué(s), sans autre indemnité.

L'enregistrement définitif d'une inscription étant nominative, toute demande de changement par le client acheteur, quant à l'identité du(es) participant(s) ou stagiaire(s) donne lieu à une nouvelle inscription aux conditions prévues ci-dessus.

Dans le cas d'une action de formation au sens de l'art. L. 6313-1 du Code du travail ou d'un congé de formation économique social et syndical (CFESS), SCIOPRAXI se réserve la possibilité de retenir: **le prix total (1)** ou **l'acompte (2)**:

- En cas de demande d'annulation (par courrier postal SCIOPRAXI 3, Bvd Clairfont bat E 66350 Toulouges., ou courriel sciopraxi@gmail.com) survenue moins de 7 jours calendaires avant le début de l'action de formation (ou après le début de l'action de formation), ou bien en cas d'absence totale ou partielle durant la formation (1);
- Ou en cas de demande d'annulation (par courrier postal SCIOPRAXI 3, Bvd Clairfont bat E 66350 Toulouges., ou courriel sciopraxi@gmail.com) reçues après la signature des CGV et de la convention de formation (2) Pour les inscriptions où il y a une prise en charge totale du DPC, le stagiaire s'engage à verser un chèque d'acompte de 150€ qui lui sera rendu le jour de la formation.

3. Les conditions de règlement

3.1. Modalités de paiement des prestations

Les paiements par chèque ou virement bancaire doivent parvenir à SCIOPRAXI dans un délai de quinze jours calendaires suivant la date de réception de la facture en ligne et toute question concernant la facturation devra être envoyée à sciopraxi@gmail.com. n

3.2. Retard et défaut de paiement des prestations

En cas de retard ou défaut de paiement, les sommes dues porteront intérêt de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.



4. Dispositions diverses

4.1. Propriété intellectuelle

Les produits acquis par l'acheteur sont des fichiers ouvrages papiers et/ou numériques protégés par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins (art. L. 122-5 et L. 341-1 et s. du Code de la propriété intellectuelle).

SCIOPRAXI concède dans ces conditions à l'acheteur un droit d'utilisation personnel et incessible des produits, strictement limité à la consultation et, le cas échéant en cas d'ouvrages numériques, à l'impression des produits pour son usage exclusif.

L'acheteur, ainsi que le participant ou le stagiaire, s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser les produits, ainsi que le contenu des documents distribués lors des prestations orales, sans autorisation expresse préalable de SCIOPRAXI, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

4.2. Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires en ligne ou non, et toutes informations futures permettant notamment d'établir une convention de formation, un contrat de prestation ou un contrat de formation professionnelle sont utilisées par SCIOPRAXI uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 20 juin 2018, le client, l'acheteur, ainsi que le participant ou le stagiaire disposent d'un droit d'accès et de rectification permettant, le cas échéant, de faire rectifier, compléter ou mettre à jour les données à caractère personnel inexactes ou incomplètes, les concernant ainsi que d'un droit à l'effacement de ces données personnelles, ou à une limitation du traitement.

De plus, ils disposent d'un droit, pour motifs légitimes, de s'opposer au traitement de leurs données ainsi que d'un droit à la portabilité de leurs données.

Ils peuvent définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement ou à la communication de leurs données après leur décès.

Ils sont informés qu'ils peuvent librement désigner une personne chargée de l'exécution de leurs directives et modifier ou révoquer leurs directives à tout moment. Ils peuvent également introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, s'ils considèrent que le traitement de données à caractère personnel les concernant effectué par SCIOPRAXI constitue une violation du RGPD.

Ils peuvent exercer l'ensemble de leurs droits ainsi que définir des directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement ou à la communication de leurs données après leur décès en s'adressant au délégué à la protection des données de SCIOPRAXI:

- par courrier postal à l'adresse suivante : SCIOPRAXI 3, Bd Clairfont bat E 66350 Toulouges;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : sciopraxi@gmail.com

Les demandes doivent être accompagnées d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.

4.3 Droit de la consommation et contentieux

Conformément aux articles L. 221-3, L. 221-18, ainsi que l'article liminaire du Code de la consommation, le consommateur, tel qu'il le définit dans ses relations avec des professionnels et limitativement étendue aux relations entre deux professionnels, par rapport à son activité professionnelle principale et au nombre de ses salariés, dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation à compter de la réception de la commande par : SCIOPRAXI 3, Bd Clairfont bat E 66350 Toulouges par courriel sciopraxi@gmail.com

SCIOPRAXI s'engage alors à lui rembourser l'intégralité des sommes versées pour leurs achats (les frais de retour restant à sa charge) dans un délai maximum de 14 jours à compter de la date à laquelle SCIOPRAXI est informé de la décision de rétractation pour les ventes de services.

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seuls les tribunaux seront compétents en fonction de la nature et du montant en litige.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient de celles-ci.